

Paris, le 2 juillet 2018.

## ASSISES DE L'EAU & FINANCEMENT DES RESEAUX : Les avis de 700 acteurs de l'eau du bassin Seine-Normandie et du comité de bassin.

Dans le cadre des assises de l'eau, 700 acteurs de l'eau du bassin Seine-Normandie, se sont prononcés lors de réunions publiques organisées par le comité de bassin début juin, sur le financement des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Ces contributions ont mis en avant l'importance des investissements à réaliser dans les années à venir pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux.

Or, certaines collectivités en milieu rural pourraient avoir des difficultés à assumer le coût des travaux et l'ingénierie technique nécessaires. Le comité de bassin est prêt à augmenter la solidarité de bassin vis-à-vis des collectivités rurales pour mieux aider la réalisation de ces travaux, parallèlement à une augmentation maîtrisée du prix de l'eau qui sera nécessaire dans certains territoires, d'après une majorité des répondants.

D'autre part, les acteurs de l'eau du bassin, se prononcent en faveur d'une augmentation des aides à la conversion agricole pour mieux protéger les captages d'eau potable. L'agence de l'eau Seine-Normandie prévoit justement une augmentation de 60% de son budget d'aides à l'agriculture à partir de 2019, soit 50 M€ par an pour aider les agriculteurs qui souhaitent changer leurs pratiques (conversion à l'agriculture biologique ou cultures réduisant durablement les quantités de phytosanitaires et d'engrais utilisés).

La contribution détaillée du comité de bassin Seine-Normandie, adoptée le 21 juin dernier sous la présidence de François SAUVADET, sera transmise dans les prochains jours à Nicolas HULOT, Ministre de la Transition écologique.

Le comité de bassin insiste notamment pour que les moyens des agences de l'eau soient préservés. En effet, c'est l'ensemble des actions pour l'eau, les rivières, le littoral et les eaux souterraines qui permettront de répondre, en priorité, aux défis du « bon état » de l'eau fixé en 2027.

Ce sont d'ailleurs ces questions qui seront au cœur de la seconde séquence des assises de l'eau, prévue à l'automne 2018.

### CONTACT PRESSE

Marie-Anne Petit-Andriana  
06 61 58 91 74  
[petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)

Suivez nous sur twitter  
[@seine\\_normandie](https://twitter.com/seine_normandie)

### LE COMITE DE BASSIN, UN « PARLEMENT » DE L'EAU.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin, composé de représentants des collectivités (40%), des usagers (40%), de l'Etat (20%) est le lieu de concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'Etat.

